Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1975)**

Heft 331

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine public

331

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
No 331 25 septembre 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs
jusqu'à fin 1976 : 50 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Philippe Abravenel
Rudolf Berner
Claude Bossy

Enseignants : le cap de la rentrée 77

S'il n'y a que très peu d'enseignants qui n'ont pas trouvé de travail cette année, la rentrée 77 s'annonce en revanche difficile pour les maîtres secondaires vaudois. La suppression de la première année des collèges entraînera en effet la disparition de 120 postes. Cette réduction coïncidera avec la « mise sur le marché » d'effectifs importants de jeunes maîtres terminant leur formation pédagogique, tandis que la population en âge de scolarité aura tendance à diminuer.

Cette tension sur le « marché de l'enseignement » n'est pas seulement prévisible dans le canton de Vaud ; elle est cependant là extrêmement révélatrice des faiblesses du système. Poussons plus avant le diagnostic !

Devant une telle situation, on aurait pu imaginer une réaction positive des autorités. Las, la « solution » prévue par le Département de l'instruction publique vaudois consiste à limiter le nombre des mises au concours (les directeurs ont déjà reçu des ordres précis à ce sujet) et à ne pas réengager certains maîtres temporaires (dont beaucoup travaillent à satisfaction depuis plusieurs années !).

Il existe pourtant d'autres moyens de résoudre ce problème. Les mesures qui pourraient être envisagées, et dont nous ne donnons que quelques exemples ci-dessous, vont des réformes de structure de l'école, à des améliorations d'ordre technique ; toutes méritent attention dans l'état actuel de l'organisation scolaire...

— On peut renoncer à augmenter les effectifs des classes (les élèves en seront les premiers bénéficiaires !).

— On peut interdire les heures supplémentaires, et faire entrer dans le décompte des heures les leçons données par les maîtres dans des institutions telles que le gymnase du soir, le technicum du soir, etc. Cela ne suffirait pas pourtant à faire disparaître les heures supplémentaires, car, du fait de la dotation horaire des différentes disciplines, il est difficile d'arriver exactement aux 25 heures qui forment un poste complet (22 heures pour les maîtres de gymnase) : une plus grande souplesse est donc nécessaire ; on peut l'obtenir en établissant que le poste complet comprend entre 24 et 26 heures pour un même traitement, la moyenne devant s'établir à 25 heures au cours de la carrière. Parallèlement à cette modification du cahier des charges devrait être créé un statut pour les maîtres temporaires, qui leur garantirait un certain nombre de droits.

— On peut également prendre des mesures pour que des maîtres secondaires puissent enseigner à côté des maîtres primaires dans le cadre d'une 4e année rénovée (suivie, dans les plus courts délais, d'un cycle d'observation généralisé de deux ans).

Face à un chef de Département qui s'affirme comme l'un des leaders de la tendance la plus droitière du radicalisme vaudois, qui pourra faire aboutir de telles revendications ? Evidemment pas la moribonde Société vaudoise des maîtres secondaires, préoccupée avant tout de la défense — toute relative d'ailleurs — des seuls porteurs d'une licence et de l'école sélective qui les a formés. Seul un groupe VPOD actif et fort pourra préparer un projet cohérent prenant en considération les intérêts des enfants et des enseignants.

DANS CE NUMÉRO :

Pp. 2/3 : Fœtus = enfant ? ; p. 3 : Encore des armes pour Franco ; pp. 4/5 : Aménagement du territoire : les grandes manœuvres — Septembre genevois ; p. 6 : Point de vue : Accent grave — Le carnet de Jeanlouis Cornuz : Ces inestimables remarques ; p. 7 : Le semaine dans les kiosques alémaniques : Un bilan — Feuilleton : Chômage ; p. 8 : Comptoir Suisse : Les hôtes se suivent...